Bene†dicat vos Dominus ex Sion, ut videatis bona Jerusalem omnibus diebus vitæ vestræ, et habeatis vitam æternam. R. Amen.

49.—L'Évêque reçoit ensuite la mitre et la crosse et adresse quelques mots aux nouveaux confirmés.

50. — Pendant ce temps, si le salut du S. Sacrement doit suivre, les assistants de l'Évêque, le thuriféraire, le cérémoniaire et les acolytes vont à la sacristie, afin de s'y préparer.

III

OFFICE POUR LES MORTS

1° — QUAND ON VA AU CIMETIÈRE

a) — A l'église

51. — Quand l'Évêque ne reste qu'une journée dans la paroisse, cette cérémonie se fait après la confirmation. Si la visite dure deux jours, on peut placer l'office pour les morts après la messe de la visite, la première journée, ou, si c'est un dimanche, dans l'après-midi, à la suite des vêpres.

52. — A l'heure indiquée, l'Évêque se revêt, à la sacristie, du rochet, de l'étole et de la chape noires ; deux prêtres, en surplis ou en dalmatiques, assistent le Prélat.

53. — Le porte-croix et les acolytes, précédés du thuriféraire et du porte-bénitier, sortent de la sacristie précédant l'évêque et ses deux assistants.